

GRÊLE

Le Foll s'engage

Entre promesses et impuissance, le ministre de l'Agriculture s'est rendu sur les vignes du département sérieusement endommagées par l'orage de grêle du 17 août.



"La catastrophe naturelle n'est pas de ma responsabilité", a rappelé Stéphane Le Foll, face aux vignerons et aux médias, lundi 29 août, sur le domaine de Cazeneuve à Lauret, dans l'Hérault.

Douze jours après le dramatique épisode de grêle qui a sévi dans l'Hérault et détruit plus de 2 000 ha de vignes, notamment en Pic Saint-Loup, dont les vignobles en AOC ont été touchés à 60 %, Stéphane Le Foll a fait le déplacement à Lauret pour entendre les doléances des vignerons inquiets.

Calamités agricoles et achat de vendanges

A nouveau, les élus et le préfet Pierre Pouëssel sont allés à la rencontre des viticulteurs dont les vignes ont souffert de la chute de grêle. Cette fois-ci, le ministre de l'Agriculture en personne a constaté les dégâts et s'est adressé aux professionnels, dont certains ont presque tout perdu pour la récolte 2016. D'après les estimations, ce sont 1 000 ha qui ont été impactés, entre 80 % et 100 %. Les vignerons attendaient donc de pied ferme le ministre. Au beau milieu des vignes du domaine de Cazeneuve, Stéphane Le Foll a tenu à les rassurer. L'exonération de la TFNB (taxe foncière sur le non bâti) et le report des charges

sociales pour les exploitations touchées sont les premières annonces faites aux victimes du secteur. "L'activation du chômage partiel, c'est fait, le fonds de calamités agricoles sera mobilisé et des aides plus spécifiques seront étudiées avec le Département", a-t-il ajouté face au président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Jérôme Despey et Régis Valentin. Le président du syndicat du Pic Saint-Loup en a profité pour réclamer une aide pour une année "à titre dérogatoire". "Les clients sont prêts à nous aider mais aujourd'hui, trouver du raisin c'est très compliqué vu l'état des récoltes." Attentif, le ministre a précisé que "pour les achats de vendanges, c'est acté, j'en ai discuté avec le préfet", quant aux vendeurs de vins, "c'est plus compliqué", a-t-il reconnu. "Cela nécessite des négociations avec la profession." Un effort supplémentaire qui n'est pas au goût de tous. Une vigneronne présente le clame : "moi, je n'ai pas le temps !"

Mutualiser les risques

La reconnaissance des calamités agricoles prévue pour octobre ne

permettra pas pour autant de qualifier les pertes au titre de catastrophe naturelle. "Je ne peux pas dire autre chose que ce que la loi prévoit. Je ne suis pas habilité à la modifier concernant la grêle", a martelé Stéphane Le Foll. La question de l'assurance récolte et de la mutualisation des risques s'est donc vite invitée dans le débat.

"Cela avait été mis en place avec le contrat 'socle', c'est un sujet à reprendre." Evoquant des taux d'assurance "de 20 à 30 % maximum", le ministre a rappelé que le système était loin d'être équilibré. "Moins vous avez de viticulteurs et d'agriculteurs assurés, moins le système d'assurance est efficace." De là à la rendre obligatoire... "On peut l'imaginer", estime-t-il, "mais je laisse le débat ouvert. Compte tenu des difficultés du monde agricole avec des volumes de production bas cette année, on ne va pas faire comme si il y avait des moyens alors qu'ils n'en n'ont pas." L'idée convainc aussi Dominique Granier, vigneron et président de la Chambre d'agriculture du Gard. "C'est comme pour la voiture ! La pilule passerait mieux si tout le monde était assuré." Faisant allusion à certains qui ne toucheront rien quand d'autres recevront jusqu'à 300 000 €, il réaffirme aussi son soutien aux jeunes agriculteurs. "On ne peut pas les laisser sur le carreau. Il faut un partage foncier différé."

Concernant les financements, Stéphane Le Foll pense qu'une "partie de ce qui est mis dans la Pac devra être mise de côté pour les agriculteurs, avant de rendre l'assurance obligatoire." D'ici là un grand débat sera ouvert le 7 septembre avec le Conseil général de l'agriculture jusqu'à la fin de l'année, car "actuellement, on voit bien que ça ne peut pas répondre aux besoins." Un système à revoir. Sur ce point, tout le monde s'entend. ■

PHILIPPE DOUTEAU



Vu la fréquence et l'intensité des intempéries, le système d'assurance est à revoir. "On ne peut pas continuer comme ça", estime Dominique Granier. "On est encore régi par des règles inventées il y a 40 ans !"

EN BREF

Le ministère et l'Agence bio veulent "pérenniser la dynamique"

"Stéphane Le Foll a demandé à l'Agence bio de lancer un travail associant tous les acteurs sur l'évolution de la bio dans les prochaines années et sur la façon d'en accompagner l'essor", selon un communiqué du ministère de l'Agriculture, le 24 août. Le travail sera lancé lors des Assises de la bio en novembre 2016. "Ce travail permettra de pérenniser la dynamique impulsée depuis 2013", indique le ministère. Concrètement, il pourrait se conclure par "la poursuite du programme ambition bio 2017 au-delà de 2017". Pour rappel, le marché national des produits bio atteint 5,76 Mds € en 2015, soit + 14,7 % en un an.

VIGNE

ÉTÉ 2016
STRESS HYDRIQUE
EXCEPTIONNELDÈS CET AUTOMNE
MISE EN RÉSERVE
ESSENTIELLE
POUR RÉUSSIR 2017

LA SOLUTION EXISTE

ACTIMUS
CONCENTRÉ D'INNOVATIONS

- Génère l'humus nécessaire à la rétention d'eau
- Dynamise les bactéries rhizosphériques
- Stimule la croissance racinaire
- Assure un équilibre nutritionnel sol/plante
- Améliore l'initialisation florale

UTILISABLE EN
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
CONFORMÉMENT AU
R.D.E. N° 834/2007

OSYR
INSIDE

ACTIMUS
ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL NPK + BORE/ZINC
+ STIMULATEUR DE CROISSANCE RACINAIRE

www.groupe-frayssinet.fr



Pour tous renseignements,
contactez nous
au 05 63 98 42 08



FRAYSSINET